



Comportement sous-locataire/locataire

Par **doris69**, le **20/08/2013** à **11:19**

[fluo]bonjour[/fluo]
Pour moi c'est la 1ère fois que je loue 1 de mes chambre et j'avoue que je ne connais pas les limites de l'un et de l'autre? préparation des repas? pot commun liquide vaisselle, etc..., pénétrer dans sa chambre? ... Merci de vos réponses

Par **moisse**, le **21/08/2013** à **08:36**

[fluo]bonjour[/fluo]
Ce n'est pas de location que vous évoquez, mais de gîte voire de pension de famille.
La location, c'est la mise à disposition d'un local vide ou meublé, et dans votre cas des accès à certaines parties considérées comme communes : cuisine, WC, salle de bain, garage..
Mais nul part il n'y a de partage de gamelle ni de liquide vaisselle et la chambre devient inviolable par vos soins, vous ne pouvez y pénétrer sans y être invité.